

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESNEVEN DU 21 MAI 2015

L'An deux mil quinze, le 21 mai, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents : Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme BRIAND, M. CORNIC, Mme CHAPALAIN, M. KERMARREC, Mme DELAPRÉ, M. LE VOURCH, Mmes LE BIHAN, LEBESNERAIS, M. QUÉRO, Mmes DUVAL-FRENAY, ORAIN, M. HUGUEN, Mme PAULOU-FLEURY, M. FILY, Mme ACQUITTER-SALIOU, MM. COCHARD, BONENFANT, Mme PERRAMANT, M. LE MENN, Mme MESSENGER, M. LAHAYE, Mme JACOPIN.

Absents ayant donné procuration : Mme MOREAU, MM. QUELLEC, AUFFRET, Mme SCOARNEC, M. LOAËC ayant donné respectivement procuration à MM. LE VOURCH, CORNIC, Mme BRIAND, MM. QUÉRO, BONENFANT.

Mme Jocelyne LEBESNERAIS a été nommée secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCAION 13 mai 2015
Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Absents : 5
Dont 5 procurations

Au sujet du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2015, M. BONENFANT fait remarquer qu'à la question de savoir si une double tarification était prévue pour la cantine de l'école de l'Argoat, il lui avait été répondu par la négative, ce qui lui est confirmé par M. LE VOURCH.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Création de 2 emplois d'avenir

2 emplois d'avenir sont créés à temps complet à partir de mai 2015 pour une durée de 3 ans afin de renforcer les services techniques :

- 1 poste au service Bâtiment (18 mai),
- 1 poste aux services Festivités et Bâtiment (1^{er} mai).

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2 – Subvention budget Eau

Le budget Eau voté en mars dernier prévoit l'attribution d'une subvention aux associations AMITIÉS MADAGASCAR et AFS CAMBODGE pour un montant total de 2 500 € (1 250 € pour chaque association).

Le Conseil Municipal est invité à voter ces subventions.

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

M. BONENFANT demande si le 1% de subvention pour les actions de coopération internationale n'est pas un minimum et s'inquiète dès lors d'un éventuel complément de 2 500 € à verser. Il demande par ailleurs si des conventions existent à ce sujet avec les associations concernées, lesquelles seraient alors à modifier.

Mme BRIAND confirme qu'il n'y a pas de minimum à verser et qu'il s'agit d'un montant correspondant à un plafond de 1 %. D'autre part il n'y a pas de convention avec les associations pour cette subvention.

Accord unanime du Conseil Municipal.

3 – Répartition des subventions OMS

Le montant de la subvention allouée à l'OMS pour l'année 2015 est de 52 550 €.

Le tableau de la répartition des subventions effectuée par l'OMS entre les différentes associations sportives est présenté en Conseil Municipal, auquel il est proposé d'adopter cette ventilation.

Avis de la Commission « Sport » : favorable

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4 – Subvention exceptionnelle handball

Le club de handball Lesneven Le Folgoët a fait une demande de subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation du Challenge Georges Martin qui se déroulera les 4 et 5 juillet.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Avis de la Commission « Sport » : favorable sous réserve d'un résultat financier déficitaire de la manifestation.

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable sous réserve d'un résultat financier déficitaire de la manifestation.

Accord unanime du Conseil Municipal sous réserve d'un résultat financier déficitaire de la manifestation.

5 – Acquisition rue de la Marne

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le protocole d'accord entre la Mairie et M. Jean-Yves LARVOR, domicilié 70 rue de la Marne, afin de solder le différend relatif à un sinistre survenu sur sa maison après la déconstruction par la Mairie de l'immeuble anciennement situé 68 rue de la Marne et alors qu'une expertise judiciaire a été réalisée dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours devant le Tribunal administratif de Rennes.

Aux termes de ce protocole d'accord, et suite à la consultation des Domaines pour estimation du bien, il est prévu que la Mairie acquière la propriété de M. LARVOR cadastrée AP 19,20 et 21, pour un montant de 93 500 € et prenne à sa charge les frais d'expertise pour un montant de 12 888,96 €.

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal autorisant le Maire à signer le protocole d'accord et les différents actes en découlant.

6 – Acquisition rue de Portzmoguer

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte de cession à titre gratuit en faveur de la Commune de 110 m² de la parcelle AD 337 rue de Portzmoguer appartenant à la SAS M.I-DÉVELOPPEMENT 2, correspondant à une portion de trottoir, afin de mettre en conformité la situation juridique avec la configuration des lieux.

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal.

7 – Vente de terrains Gouerven

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de 4 lots de 1 000 m² découpés dans la parcelle AW 75 rue Pablo Picasso située zone industrielle de Gouerven.

Le Conseil Municipal avait, lors de sa séance du 23 janvier 2014, autorisé la vente de 3 lots pour un montant de 15 € du m² avec prise en charge en plus par les acquéreurs du coût de la création de la voie d'accessibilité à leur parcelle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler cette délibération du 23 janvier 2014 et de délibérer sur la cession de 4 terrains pour un montant de 25 € par m², comprenant la viabilisation en eau, assainissement et électricité, sachant que l'eau pluviale est traitée à la parcelle par chaque acquéreur pour ce qui le concerne et que les terrains sont cédés ni empierrés ni nivelés, charge également aux acquéreurs d'empiercer la voirie conformément aux prescriptions techniques de la Ville.

Il est demandé à chaque acheteur le paiement comptant de l'intégralité du montant du terrain au moment de la signature de son acte de vente.

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8 – Admission en non-valeur budget Mairie

Le Conseil Municipal est invité à voter les admissions en non-valeur proposées par le Trésorier municipal sur le budget Mairie pour un montant de 79,72 € et concernant des créances ne pouvant faire l'objet de poursuites du fait d'un montant trop peu élevé.

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal.

9 – Effacement des réseaux rues de la Marne et de la Libération

La Commune envisage de mettre en souterrain les réseaux dans les rues suivantes :

- Rue de la Libération afin de coordonner ces travaux avec la réalisation de la 1^{ère} tranche de la Coulée Verte.

• Montant des travaux :	
- Réseau basse tension	40 000 € HT
- Réseau éclairage public	26 200 € HT
- Réseau communications électroniques	5 500 € HT
Soit un total de	71 700 € HT

- Financement du SDEF : 16 000 €
- Financement de la Commune :
 - Réseau basse tension 24 000 € HT
 - Réseau éclairage public 26 200 € HT
 - Réseau communications électroniques 6 600 € TTC
 - Soit au total une participation de 56 800 €

- Rue de la Marne afin d'anticiper sur les travaux d'aménagement de la rue de la Marne (section comprise entre l'église et la place du Pont).

- Montant des travaux :
 - Réseau basse tension 43 400 € H.T.
 - Réseau éclairage public 26 500 € HT
 - Réseau communications électroniques 2 000 € HT
 - Soit un total de 71 900 € HT
- Financement du SDEF : 17 360 €
- Financement de la commune :
 - Réseau basse tension 26 040 € HT
 - Réseau éclairage public 26 500 € HT
 - Réseau communications électroniques 2 400 € TTC
 - Soit au total une participation de 54 940 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les projets de délibérations joints en annexe.

Avis de la Commission « Environnement – eau – cadre de vie – travaux – urbanisme » : favorable.
Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal.

10 – Convention UGAP pour fourniture d'électricité

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer avec l'UGAP une convention d'adhésion à l'accord cadre pour fourniture d'électricité.

En effet, les tarifs réglementés de vente d'électricité ne seront plus applicables à la Mairie au 31 décembre 2015 et les règles du Code des marchés publics s'appliqueront donc pour la conclusion d'un marché de fourniture d'électricité.

Ainsi, l'UGAP effectuant une consultation des fournisseurs d'électricité en application du Code des marchés publics, la Mairie pourra, en signant la convention placée en annexe, bénéficier des conditions de la mise à disposition de l'accord-cadre signé par son Président.

Pour cela, la Commune de Lesneven doit autoriser le Maire à signer la convention permettant de donner mandat au Président de l'UGAP de :

- demander les données de consommation disponibles mentionnées à l'article 9 de la convention et relatives aux Points Référence Mesure (identifiant unique du point de comptage mentionné sur la facture d'électricité, selon le format du GRD) du Bénéficiaire auprès des fournisseurs et GRD concernés et autoriser ces derniers à les communiquer directement à l'UGAP conformément aux modalités définies à ce même article ;
- signer et adresser le(s) courrier(s) de rejet(s) au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre ayant déposé une offre dans le cadre de procédure retenu ;
- signer la décision d'attribution (et le rapport de présentation) du(des) marché(s) subséquent(s) ;
- signer le(s) acte(s) d'engagement du(des) marché(s) subséquent(s) pour le compte du Bénéficiaire ;
- signer tout avenant aux marchés si le calendrier réglementaire de la mise en place du marché de capacité le rendait nécessaire.

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

M. LAHAYE demande pourquoi la Commune passe par l'UGAP pour cette prestation et pourquoi maintenant, l'obligation des communes à partir du 1^{er} janvier 2016 comptant uniquement pour les tarifs jaune et vert.

M. CORNIC répond que soit la Commune procède à une consultation elle-même soit elle passe par une centrale d'achat (UGAP ou SDEF), les prix de fourniture d'électricité étant en principe moins chers en passant par une centrale d'achat, qui effectue des achats en quantités très importantes. Dès lors, la Commune étant obligée de réaliser une consultation pour les installations utilisant le tarif jaune, il est préférable d'intégrer à la consultation la fourniture d'électricité pour le tarif bleu, les prix obtenus devant être inférieurs à ceux pratiqués à ce jour.

M. CORNIC complète en disant qu'on ne dispose pas encore du nombre de participants au dispositif de l'UGAP pour cette consultation et par conséquent le recensement complet des besoins en électricité n'a pas été fait, celui-ci étant déterminant pour fixer les tarifs qui seront pratiqués, lesquels ne seront connus qu'après la consultation des fournisseurs en vue de l'attribution d'un marché public.

Accord unanime des votants (1 abstention, M. LAHAYE).

11 – Attribution marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales par gainage structurant

Une consultation pour la réalisation de travaux de réhabilitation de réseaux avenue du Président Schuman a été effectuée.

Au terme de l'analyse des 6 offres déposées, le classement des soumissionnaires est le suivant :

Classement	Candidat	Note critère Prix	Note critère Valeur technique	Note totale	Montant de l'offre en € HT
1	VIDÉO INJECTION (22)	12	8	20	52 885,38 €
2	ATEC (22)	10,21	8	18,21	62 183,00 €
3	TELEREP (35)	7,93	8	15,93	79 981,00 €
4	AREHA (44)	7,78	7,4	15,18	81 548,21 €
5	M3R (91)	6,62	7,4	14,02	95 926,35 €
6	ACT DIAGNOSTIC (22)	6,36	7	13,36	99 726,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société VIDÉO INJECTION de Trémuson (22) pour un montant de 52 885,38 € HT.

Avis de la Commission d'appel d'offres : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal.

12 – Demande de subvention pour l'étude sur les statues

L'église St Michel est ornementée de nombreuses statues. Ces statues constituent un important patrimoine pour la commune de Lesneven. Toutefois son entretien n'est pas régulier et il est difficile d'estimer, sans une véritable étude, leur état de conservation.

Une consultation d'entreprises a eu lieu, l'étude portant sur les éléments suivants :

- les scellements des statues,
- l'état parasitaire,
- l'état des peintures,
- l'état général des statues (casses éventuelles...).

Cette étude devra :

- préconiser des actions pour permettre des mesures de protection et/ou de restauration en vue d'assurer une mise en sécurité pérenne de ces statues,
- hiérarchiser la mise en application des mesures préconisées.

L'étude portera sur les statues suivantes :

- Statues inscrites aux monuments historiques :
 - St Égarec, bois polychrome, XVIII^{ème} siècle,
 - St Pie V, bois polychrome, XVII^{ème} siècle,
 - St François Xavier, bois polychrome, XVIII^{ème} siècle,
 - St Jean Baptiste, bois polychrome, XIX^{ème} siècle,
 - Saint non identifiable, bois polychrome, XVII^{ème} siècle,
 - St Pierre, bois polychrome, fin XVII^{ème} siècle,
 - St Azénor, bois polychrome et doré, XVII^{ème} siècle ;
- Statues classées aux monuments historiques :
 - Christ en croix, bois polychrome, XV^{ème} – XVI^{ème} siècle,
 - Éducation de la vierge, bois polychrome, XVIII^{ème} siècle,
 - St Paul, bois polychrome, fin XVII^{ème} – début XVIII^{ème}.

La Commune pourrait bénéficier pour la réalisation de cette étude du soutien financier du Conseil Départemental (à hauteur de 50 %), du Conseil Régional et de la DRAC (25 % à eux deux).

L'offre retenue est celle de la société ARTHÉMA de Nozay (44) pour un montant de 4 840,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Financier	Taux de participation	Montant en € HT
Conseil départemental du Finistère	50 %	2 420 €
Conseil Régional et/ou DRAC	25 %	1 210 €
Commune de Lesneven	25 %	1 210 €
Total	100 %	4 840 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser Mme le Maire à signer le devis relatif à la réalisation de cette étude en 2015 pour un montant de 4 840 € HT et à effectuer auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la DRAC des démarches afin de solliciter leur participation au financement de l'opération.

Avis de la Commission « Finances – Administration générale – Personnel » : favorable.

Accord unanime du Conseil Municipal.

13 – Mission d’instruction du droit des sols

Suite à la loi n°2014-366 du 24-03-2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la DDTM n'instruira plus les documents d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015.

Afin que les autorisations de droit des sols puissent continuer à être traitées, la Commune ne disposant pas d'un service d'instruction, il est nécessaire de procéder à une consultation pour réalisation de cette mission.

La Commune pourra toutefois instruire les certificats d'urbanisme d'information (CUa) et les déclarations préalables simples (hors périmètre ABF et ne créant pas de surface de plancher ni d'emprise au sol).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à lancer une consultation pour réalisation de la mission d'instruction du droit des sols pour une durée de 5 ans et à signer le marché avec l'attributaire au terme de la procédure.

Accord unanime du Conseil Municipal.

14 – Questions diverses

- M. LE MENN fait une réflexion sur le fait que la question des communes nouvelles n'a pas encore été posée en Conseil Municipal ni en Conseil Communautaire alors que de gros avantages financiers sont accordés par l'État. M. LE MENN demande s'il n'y aurait pas intérêt à tendre la main aux communes voisines.

M. KERMARREC souligne que les petites communes sont souvent les plus réticentes quant à la fusion avec d'autres communes.

Mme le Maire ajoute que les petites communes acceptent plus facilement la mutualisation de certains services que la fusion.

M. QUINQUIS indique que la mutualisation des services généraux de la Communauté de Communes et de la Commune pourrait être une évolution possible dans un premier temps.

- M. KERMARREC annonce la création prochaine de 2 groupes de travail :
 - sur le circuit d'interprétation du patrimoine,
 - sur la création d'un gîte d'étape à la Maison d'accueil.

Ces groupes seront constitués de 5 élus du groupe majoritaire, de 2 élus du groupe d'opposition, d'un membre de l'Office du Tourisme et d'un membre de l'Agence de Développement.

De plus le groupe de travail sur le circuit d'interprétation du patrimoine sera complété de 2 représentants du Musée, et le groupe de travail sur la création d'un gîte d'étape de 2 représentants de la Maison d'accueil.

- Mme le Maire, assistée de conseillers municipaux, procède en séance au tirage au sort des électeurs en vue de l'élaboration de la liste des jurés d'assises du Finistère pour 2016.

- Prochain Conseil Municipal : jeudi 2 juillet à 20h

Le Maire clôt la séance à 21h45.

À Lesneven, le 2 juin 2015,

Le secrétaire,

Jocelyne LEBESNERAIS



